

porte-parole du SPF Santé publique.

Le Pento est une adresse de qualité aux installations luxueuses. Ouvert en 1973, il accueille les animaux de compagnie (lapins, chiens, chats, volatiles) dont les propriétaires ne peuvent s'occuper durant leurs vacances. Les animaux y disposent de véritables petits pavillons et de jardins où ils peuvent s'ébrouer.

Jo. B. et L. Sa.

90

Dans plus de 90% des cas, les accidents ont lieu avec un chien faisant partie de l'entourage de la victime.

La victime a été attaquée par deux american bulldogs. Les animaux ont été euthanasiés après le terrible accident, sur décision du propriétaire du chenil.

© SHUTTERSTOCK

890 CAS de morsure déclarés à la police en 2012

Le chiffre réel serait bien plus élevé

Victimes traumatisées et défigurées. Seuls les accidents de morsures les plus spectaculaires sont relayés dans les médias.

Pourtant, les attaques de chiens sont des faits qui ont lieu chaque jour en Belgique. Impossible pour autant d'obtenir des statistiques exactes sur le phénomène.

Les données statistiques de police fédérale sont fiables à partir de 2012, lorsque le système d'enregistrement a changé : 890 cas de morsures ont été enregistrés en 2012. Pour les six premiers mois de l'année 2013, le chiffre s'élève à 422.

Mais ces données sont à prendre avec des pincettes, avertit la porte-parole de la police fédérale : "Les personnes victimes de morsures ne viennent pas systématiquement faire une déclaration." Et pour cause, dans plus de 90 % des cas, les accidents ont lieu avec un chien faisant partie de l'entourage de la victime : celui de la famille, des voisins ou des amis.

PARMI LES victimes, les enfants représentent la plus grande proportion. Les morsures sont souvent favorisées par leur comportement : l'enfant peut énerver un chien en jouant avec lui, déranger l'animal pendant qu'il mange, ou tout simplement entrer dans un territoire que le chien considère comme le sien.

La dernière étude représentative date de 1999. L'enquête a été menée par M. Nolens, professeur de la KUL. En se basant sur les chiffres de la police et des sociétés d'assurances, il fait état de 40.000 victimes de morsures chaque année. Il estime par ailleurs que le chiffre réel de morsures pourrait atteindre le double. Soit 80.000 victimes par an. Il convient de garder en tête que cette enquête a été réalisée il y a près de 15 ans.

L. Sa

Comment reconnaître un chien méchant ?

Dans l'imaginaire collectif, un bulldog est plus agressif qu'un caniche. "Faux !", répond le porte-parole du SPF Santé publique Jan Eyckmans. "La race n'a rien à voir dans l'agressivité d'un chien. Ça dépend surtout de comment il a été élevé. Un chihuahua peut mordre. Mais les blessures seront moins profondes que celles d'un gros chien."

Alors comment sait-on de quel chien il faut se méfier ? "Il est très difficile de dire quand un chien va attaquer. Certains chiens grognent, montrent les dents mais ne vont jamais mordre. À l'inverse, certains ne préviennent pas et peuvent mordre parce qu'ils ont eu peur. Seule la connaissance de l'historique du chien permet de savoir s'il est fiable", explique Ludvine Nolf, porte-parole de Veeweyde, l'association de protection des chiens. En cas d'attaque de chien, l'organisation conseille de se mettre en boule et de se protéger le visage. "Se défendre est très compliqué puisque les chiens sont rapides", conclut la porte-parole.



En cas d'attaque, il est conseillé de se mettre en boule et de se protéger le visage.

© SHUTTERSTOCK



La sénatrice Christine Defraigne espère défendre sa proposition avant la dissolution des Chambres. © DUBOIS

COMBATTRE les achats irréfléchis DE CHIOTS

Parce qu'un chien malheureux deviendra un chien méchant, M^{me} Defraigne veut interdire la publicité sauvage sur internet

C'est le sens d'une proposition de loi signée Christine Defraigne. Porte-étendard d'associations préoccupées par le trop grand nombre persistant de chiens abandonnés recueillis par les refuges, la sénatrice libérale veut apporter sa pierre au dispositif actuel qui date d'avril 2007 et qu'elle juge encore trop insuffisant.

Cette proposition n'est pas sans lien avec les deux graves incidents de chiens survenus à Riemst il y a quinze jours et avant-hier à Overijse : un chien mordeur est souvent d'abord un chien qui n'est pas aimé et c'est ce que la proposition de loi Defraigne veut réduire au minimum, des chiens non désirés.

Or près de 18.000 chiens ont encore été recueillis en 2011 - derniers chiffres disponibles - dont 2.700 soit 15 pour cent ont hélas dû être euthanasiés. D'après Animaux en Péril, 43 % soit quelque 1.150 de ces chiens auraient été abandonnés sans la moindre raison objective, tout simplement parce qu'ils avaient cessé de plaire.

IL FAUT QUE CELA CESSE et c'est bien la portée de la proposition de loi qui veut combattre les ventes sauvages de jeunes chiens en (article 1) "interdisant toute publicité pour la vente de chiens âgés de moins de 24 semaines sur un site internet".

Pour la vente de chiots (moins de 6 mois), seule sera encore autorisée "la publicité faite par l'éleveur ou l'éleveur-

commerçant figurant sur la liste des sites agréés par le gouvernement dans un arrêté royal sur base de l'avis du Conseil d'administration des animaux".

Il s'agit là du premier point.

Visant cette fois aussi bien les chiens que les chats, mais toujours dans l'optique de combattre les achats impulsifs et mieux responsabiliser les futurs propriétaires d'animaux de compagnie, la proposition Defraigne veut, dans un second article, "interdire de livrer un chien ou un chat au domicile d'un acheteur si celui-ci n'a pas vu au moins une fois l'animal au préalable".

Enfin, un troisième point interdirait les trop nombreux acheteurs de chiens qui se plaignent après l'achat d'avoir acquis un animal malade.

LE TEXTE VEUT prolonger la garantie offerte par les vendeurs en prenant mieux en compte les connaissances scientifiques des délais d'incubation des maladies virales : pour autant que l'acheteur ait respecté le protocole de vaccination établi par l'éleveur, la garantie du vendeur sera doublée et portée de 10 à 20 jours pour la maladie de Carré ; à 10 jours pour la parvovirose ; et de 6 à 10 jours pour l'hépatite contagieuse canine.

Hier, la sénatrice nous précise qu'elle espère défendre sa proposition avant la dissolution des Chambres, et avec le soutien d'autres formations politiques.

Gilbert Dupont